



Dossier spécial Traité de Constitution Européenne

Le prochain référendum sur le projet de traité constitutionnel a au moins un mérite : celui d'avoir fait descendre dans la rue le débat sur la construction européenne, trop souvent confisqué par quelques spécialistes...

Pour le SNUipp et la FSU, le syndicalisme a toute sa place dans ce débat ! Nous ne saurions nous limiter à un syndicalisme de revendications catégorielles et voulons nous investir dans la construction d'alternatives pour une société plus juste, plus solidaire, plus humaine... dans la continuité et avec l'expérience des actions et mouvements sociaux que nous construisons, avec d'autres, pour l'École, les services publics ou encore les retraites, la protection sociale, une juste répartition des richesses... C'est à partir de là que le SNUipp et la FSU se sont forgés un jugement sur le traité européen... Au delà des valeurs communes et des principes fondateurs, le projet induit des choix politiques, sociaux et économiques auxquels nous sommes opposés. Ce texte ne fera qu'accroître les orientations libérales et conforter les politiques de restriction des dépenses publiques et des droits.

Élaboré sur le primat de la libre concurrence et du marché, il exclut explicitement toute harmonisation par le haut des politiques sociales des états membres et devient un point d'appui pour poursuivre l'offensive contre les services publics. Il pose des problèmes sérieux au regard des principes de laïcité, les aspects sociaux en sont presque absents. L'inclusion de la Charte des droits fondamentaux, bien qu'elle affirme certains principes auxquels nous souscrivons, fige son contenu et hypothèque toute avancée en matière de droits sociaux.

Comme tous les services publics, l'école ne sera pas épargnée.

Ainsi, le SNUipp et la FSU réaffirment leur profond désaccord au projet de Constitution qu'ils condamnent.

Comment l'Europe s'occupe de l'École

Depuis Maastricht, l'éducation est une compétence exclusive des États. Le projet de traité constitutionnel le redit : « [L'Union] respecte pleinement la responsabilité des États membres pour le contenu de l'enseignement et l'organisation du système éducatif ».

Et pourtant l'Europe s'occupe déjà beaucoup de l'école !

En Mars 2000, au sommet de Lisbonne, le conseil européen propose à l'Europe de « devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ». Cette orientation de soumission de l'éducation au besoin de compétitivité de l'économie sera déclinée en février 2001 dans le « rapport sur les objectifs concrets futurs des systèmes d'éducation et de formation ».

L'École « enjeu »

La loi Fillon sur l'École qui vient d'être votée en urgence par le parlement s'inscrit explicitement dans un contexte européen. Son préambule y fait largement référence.

En effet, les politiques éducatives ne se décident plus véritablement au plan national. Elles sont élaborées à partir de travaux internationaux, en premier lieu ceux de l'OCDE (organisation de coopération et de développement économique) et au sein de l'union européenne ; elles sont mises en œuvre de manière concertée entre les états membres. En ce moment d'ailleurs, ce sont des réformes de même nature qui sont lancées en Italie, en Allemagne, en Belgique, au Danemark, en Grande-Bretagne, avec la même stratégie, réduire les coûts « publics » et l'École à une fonction économique.

Ces réformes s'inscrivent toutes dans les recommandations de la réunion intergouvernementale du conseil européen de Lisbonne (mars 2000) : adapter le système aux besoins du patronat, en formant un certain nombre de cadres et d'employés très qualifiés et une main d'œuvre peu qualifiée, d'où le socle de culture à minima réservé à une partie de la jeunesse. Ces travailleurs non qualifiés doivent pourtant disposer d'un grand nombre de compétences : savoir lire, écrire, calculer, se servir d'un traitement de texte ou d'internet, savoir prononcer quelques phrases standardisées dans 2 ou 3 langues européennes dont obligatoirement l'anglais. D'où la nécessité de préciser les compétences de base dont ils devront être porteurs. La réforme Fillon s'inscrit dans ces recommandations. Dans ce contexte, la vision classique de la démocratisation, plus exactement de la massification de l'enseignement, pensée comme une hausse générale et continue de l'accès aux savoirs pour tous, peut aujourd'hui être remplacée par une vision duale et flexible : renforcer et spécialiser les formations supérieures ou techniques pour une minorité, tout en abaissant la formation commune au rang d'un socle minimal de vagues compétences sociales ou transversales pour la majorité des jeunes. Quant à la mise à jour des connaissances et des compétences des travailleurs, pour assurer le maintien de la productivité dans un environnement technique et économique en évolution rapide, ce sera l'affaire, non plus du système éducatif formel, mais de la formation « tout au long de la vie ». Certes, il n'y aura pas d'emploi pour tous, mais en assurant l'employabilité de tous dans ces postes de travail précaires et flexibles, on augmente la réserve de recrutement de main d'œuvre et on garantit ainsi le maintien d'une pression constante sur les salaires, le code du travail...

Voilà la philosophie des travaux internationaux sur la gouvernance des systèmes éducatifs, copie fidèle des modes de gestion ayant cours dans les entreprises. La loi Fillon en est une application concrète sur le terrain de l'école. La résistance sur le terrain devient un enjeu qui dépasse largement les luttes des lycéens ou des personnels de l'Éducation Nationale.

Pour une fois qu'on nous demande notre avis sur la politique mise en œuvre en Europe, votons **NON** au libéralisme !

Le projet de constitution que Giscard et Chirac nous proposent est antidémocratique. La droite veut avoir les mains libres pour poursuivre la casse des services publics et des acquis sociaux :

➔ **Rejet du suffrage universel** : Avec ce projet de traité établissant une constitution pour l'Europe, le pouvoir politique réel reste concentré dans les mains de la Commission européenne, du Conseil des ministres et de la Banque centrale, instances non élues (article I-26).

Le « droit de pétition » est soumis au bon vouloir de cette Commission (article I-47 §4).

La partie III empêchera la gauche de faire une politique de gauche (articles 115 à 436) : elle constitutionnalise les politiques libérales qui fondent le projet de directive Bolkestein. **À cela, nous disons NON !**

➔ **Casse des services publics** : Ce projet de constitution définit l'Europe comme une économie de marché où « la concurrence est libre et non faussée ». (articles I-3:§2, III-177 et 185). Il poursuit donc le démantèlement des services publics, (articles III-166 §2 et 167 §1).

Ceux-ci ne peuvent bénéficier d'aucun statut particulier pour les protéger. Ils sont contraints de disparaître, comme les petits bureaux de poste, à augmenter leurs tarifs, comme ceux du téléphone et d'EDF. La dégradation des services rendus sera poursuivie et l'Éducation et à la Santé seront aussi attaquées (articles III-144 et 148). **À cela, nous disons NON !**

➔ **Casse des droits sociaux** : Ce projet de constitution organise l'alignement vers le bas des conditions sociales et de travail. Par le libre jeu du marché, comme le projet de directive qui porte le maximum hebdomadaire à 65 h, il pousse à l'augmentation de la durée du travail et à sa flexibilisation (art. III-203 et 209). Il interdit l'harmonisation sociale vers le haut (art. III-210 §2). **À cela, nous disons NON !**

➔ **Réduction des droits fondamentaux** : Ce projet de constitution réduit les droits fondamentaux : il reconnaît le droit de chercher du travail, mais il n'affirme pas le droit de chacun à un emploi (article II-75). Disparaît ainsi la base juridique aux indemnités chômage que les libéraux veulent encore réduire. Les droits des femmes et la laïcité ont été « oubliés ». Les droits qui sont reconnus ne sont pas rendus obligatoires (article II-111 §2).

À cela, nous disons NON !

➔ **Impossibilité de réviser cette constitution** : Parce que ce projet de constitution serait adopté par un traité et non par la souveraineté populaire, il ne devient révisable qu'à l'unanimité des pays et à l'unanimité des chefs d'État ou de gouvernement (article IV-445). Cette condition en rend la révision quasi impossible car les libéraux, comblés par la création d'un marché unique, refuseront évidemment toute avancée vers l'Europe sociale.

À cela, nous disons NON !

NOUS VOULONS :

⇒ **Une Europe démocratique**, ce qui suppose que : le parlement européen, seul élu au suffrage universel direct, représente la souveraineté populaire européenne, la commission européenne devienne un véritable gouvernement européen, responsable devant le parlement de la politique qu'elle met en œuvre

La banque centrale européenne soit responsable devant la commission de la politique monétaire européenne

⇒ **Une Europe sociale** qui protège les plus démunis et donne l'égalité des chances : plus de services publics, de protection sociale, un code du travail aligné sur les acquis les plus élevés, une Europe qui promeut les droits des femmes et la laïcité. . .

⇒ **Une constitution** qui n'impose pas une politique économique et un traité qui soit révisable.

Voter NON ne provoquera aucun chaos, car le traité de Nice restera en vigueur jusqu'en 2009 et un autre traité peut être proposé et voté !

■ ■ ■ ■ ■ *Suite de la page 5 : Comment
l'Europe s'occupe de l'École...*

Celui-ci propose 13 objectifs prioritaires parmi lesquels :

- consacrer un effort particulier aux compétences de base et à leur validation officielle afin de « faciliter l'éducation et la formation permanente ainsi que l'employabilité »
- améliorer lire écrire et calculer
- les TICE
- améliorer l'enseignement des langues étrangères
- développer l'esprit d'entreprise
- améliorer l'adéquation entre les ressources et les besoins.

On a là les grands axes de la loi Fillon y compris l'incitation à rentabiliser le système éducatif.

Ce qu'il y a dans la Constitution.

⇒ Le projet de traité constitutionnel crée une nouvelle compétence de l'Union. Il s'agit des « domaines d'action d'appui, de coordination et de complément » dont fait partie l'éducation, la formation professionnelle, la jeunesse et le sport.

L'Europe se réserve donc le droit d'appuyer, de coordonner mais aussi de « compléter » les politiques nationales éducatives particulièrement dans deux domaines : la formation professionnelle et l'éducation à distance. Ce n'est pas un hasard si ces deux domaines sont les plus proches des besoins des entreprises et s'ils sont aussi les plus « rentables », déjà fortement assurés par le secteur privé.

⇒ Il n'est jamais question de service public d'éducation alors que « la liberté de créer des établissements d'enseignement » et le « droit des parents d'assurer l'éducation et l'enseignement de leurs enfants conformément à leurs convictions religieuses, philosophiques et pédagogiques » sont eux garantis par le Traité Constitutionnel Européen.

⇒ Comme tous les services publics, l'école publique pourra être soumise au principe de libre concurrence et les financements que l'État lui octroie pourront être contestés par l'enseignement privé.

Le droit des Femmes mis à mal !

La Constitution menace les droits, on l'a dit, mais en parti- culier les droits des femmes

L'égalité femmes / hommes n'est pas une valeur qui fonde l'Union. Elle est citée dans la partie « Les valeurs de l'Union », mais elle ne fait pas partie des valeurs fondatrices (art. 1-2) comme le sont la liberté ou la démocratie. Cette différence importante signifie, en particulier, qu'elle ne fait pas partie des critères d'adhésion pour les nouveaux pays.

De graves lacunes dans la « charte des droits fondamentaux ». Cette charte, n'impose aucune contrainte pour les pays de l'Union (art II-111). Elle entraîne même des régressions importantes, notamment dans les droits des femmes. Le texte reconnaît le « droit de se marier et de fonder une famille » (art II-69), alors que le droit au divorce n'apparaît nulle part. De même, on parle du « droit à la vie » (art II-62), mais les droits à l'avortement et à la contraception ne sont pas mentionnés.

La constitution creuse les écarts entre hommes et femmes : les femmes seront les premières touchées par le recul des services publics (par exemple, les crèches).

Les régressions en matière de conditions de travail -« L'union [...] s'attache à promouvoir une main d'oeuvre susceptible de s'adapter » (art III-203)

... et de rémunération (disparition du SMIC mensuel au profit du SMIC horaire, régressions sur les minima sociaux) risquent d'aggraver le développement de la pauvreté, de la précarité et du temps partiel, trois phénomènes qui touchent particulièrement les femmes puisqu'elles représentent, faut-il le rappeler, 80% des travailleurs pauvres.

Le NON censuré dans les médias, ça suffit !

Des salarié(e)s des médias publics et privés s'indignent contre le déroulement et le traitement à sens unique de la campagne pour le référendum, le manque d'objectivité et le matraquage pour le oui, sous prétexte de pédagogie. Ils exigent une information équilibrée et considèrent que le NON doit dès aujourd'hui trouver toute sa place dans les médias.

Aujourd'hui, il leur semble impossible de taire leurs convictions et leur attachement à la démocratie et au traitement honnête, complet et pluraliste de l'information.

Ils appellent à signer la pétition :
appel-info-impartiale@ras.eu.org

*Et si l'Europe qu'on nous propose
n'était pas celle que nous voulons ?*

Réunion publique

Mercredi 25 mai à 20h30

Hall Aragon, parc des expositions (PAU)

Avec la participation de : JM Harribey (Attac & Copernic), N Kanhonou (MRC), A Krivine (LCR), O Dartigolles (PCF), G Bertiot (NON Socialiste)

L'Europe que nous voulons...

Appel de **500** syndicalistes

contre le projet de traité constitutionnel

Syndicalistes, nous sommes quotidiennement confrontéEs, en France et en Europe, aux conséquences d'une politique européenne basée sur le seul principe d'une « *économie de marché ouverte où la concurrence est libre et non faussée* ». C'est ce principe que le projet de traité soumis au référendum entend constitutionnaliser.

En janvier pour défendre les services publics, en février et en mars pour l'emploi, la réduction du temps de travail et les salaires, nous avons fait grève et défilé ensemble pour nos revendications. A Bruxelles le 19 mars, nous avons manifesté pour une Europe du plein emploi, des droits et de la solidarité entre les peuples : défendre la protection sociale et refuser l'incitation à l'allongement de la durée du travail et sa flexibilisation ; refuser que les droits des salariés en activité ou privés d'emploi soient remis en cause, que le chômage et la précarité s'accroissent ; maintenir, partout et pour tous, des services publics.

Ces derniers sont confrontés, malgré toutes les déclarations d'intentions sur les Services d'intérêt général, aux directives européennes qui organisent les ouvertures à la concurrence et favorisent ainsi les privatisations. Elles encouragent les délocalisations et le dumping social à l'image du projet de directive de libéralisation des services (Bolkestein).

L'intégration de la Charte des droits fondamentaux, si elle peut apparaître comme un premier pas pour la prise en compte par l'Union des questions sociales, ne crée cependant pas de droit social européen susceptible de rééquilibrer le droit de la concurrence. Celui-ci restera donc le seul droit de nature communautaire et continuera donc à régir la vie de l'Union. Cette Charte est, d'autre part, problématique sur de nombreux points : elle remplace le droit à l'emploi par le droit de travailler, elle ne reconnaît pas le droit de grève européen et elle refuse l'égalité des droits de ceux qui résident en Europe sans posséder la nationalité d'un État membre, etc.

Syndicalistes, nous savons que nous avons besoin de l'Europe face à la mondialisation libérale et aux firmes transnationales. Il est urgent de lui donner de nouvelles fondations qui l'émancipent du libéralisme financier prédateur, qui la réconcilie avec le progrès social, la paix, la démocratie, le développement soutenable, la coopération entre les peuples de la planète. Nous sommes des partisans résolus d'une Europe mobilisée contre le chômage, la précarité et la dégradation du cadre de vie. Il faut renforcer les garanties sociales, développer et coordonner des politiques économiques favorisant l'emploi et harmoniser les fiscalités, promouvoir une Europe des Services publics pour faire pendant à la libre concurrence. Il faut mettre en oeuvre un développement économique respectueux des équilibres écologiques et enfin reconnaître l'égalité et les droits pour les femmes autant que pour tous. Nous aspirons à une Europe démocratique, fondée sur la citoyenneté pleine et entière de tous ses résidents.

Nous sommes convaincus que le rejet du projet de traité constitutionnel est aujourd'hui la condition pour que cette Europe voie le jour. Ce rejet donnerait un nouveau souffle à tous ceux qui veulent construire une société juste et plus solidaire. C'est pourquoi nous appelons à rejeter le projet de traité constitutionnel.

Pour signer l'appel :

Site : www.appeldes500.ras.eu.org

Mail : www.appeldes500@ras.eu.org